



## Article 1 : Organisation des compétitions

1.1 – Les dispositions des chapitres I, III et IV du Titre III des Règlements Généraux de la F.F.R. sont applicables aux différentes phases des compétitions régionales U16 et U19.

1.2 - Pour chacune des catégories, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Régionale U16
- Annexe 2 : Régionale U19

## Article 2 : Calcul des points

a) Il est attribué à chaque équipe, le nombre de points, dits points « terrain » suivants :

- **4 points** pour match gagné ;
- **2 points** pour match nul ;
- **0 point** pour match perdu ;
- **0 point** à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie (Règle du jeu n° 3.1) mais qui, au cours de la rencontre, s'est trouvée en effectif insuffisant (Règlements Généraux de la F.F.R. – article 452). Dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe adverse ;
- **0 point** à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet. Dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive ;
- **Moins 2 points** à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait. Dans ces cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

b) En outre, il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- **1 point de « bonus »** au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire;
- **1 point de « bonus »** au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points « terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf pour l'équipe ayant match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « Match à Effectif Incomplet ».

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements Généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

### Article 3 : Modifications au calendrier officiel

Les possibilités de modifications de rencontres prévues au calendrier officiel sont celles reprises à l'article 312 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour toute modification, la Commission des Epreuves de la Ligue doit être informée **au plus tard avant la date prévue ci-dessous** :

Inversion	:	15 jours avant la date de la rencontre
Changement de date	:	10 jours avant la date de la rencontre
Changement d'horaire	:	mardi (14h) avant la date de la rencontre
Changement de terrain du club (*)	:	mardi (14h) avant la date de la rencontre

*(\*) Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du club adverse qui doit cependant être informé du changement de terrain*

Cette demande doit être faite avec l'imprimé spécifique disponible sur le site de la Ligue et avec l'accord des clubs.

**Seule la Commission des Epreuves de la Ligue validera ou non la demande.**

### Article 4 : Matches reportés

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celle reprises à l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

#### ***Report décidé suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain***

Les conditions de report sont celles énoncées à l'article 313.3 des Règlements Généraux de la F.F.R. et en particulier, dans le cas d'une rencontre reportée de la phase « Aller ».

Dans le cas d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain il doit être fait application de l'article 313.3 des Règlements Généraux de la F.F.R., et le club recevant doit, **IMMEDIATEMENT** :

1) **envoyer par mail ou par fax l'arrêté municipal à la Commission des Epreuves de la Ligue** :

- mail (**en priorité**): [epreuves@idfrugby.fr](mailto:epreuves@idfrugby.fr)
- fax : 01.43.44.60.94

2) **prévenir les officiels de match (arbitre, représentant fédéral, ...) par tous moyens disponibles ;**

3) **prévenir l'adversaire par tous moyens disponibles ;**

4) **intégrer obligatoirement dans l'onglet « document » de la rencontre dans Oval-e l'arrêté municipal.**

### Information importante

**Dans le cas où le club dispose de plusieurs terrains, sur le même site ou sur des sites différents, pour que le report soit accepté par la Commission des Epreuves de la Ligue, il doit impérativement fournir l'ensemble des arrêtés d'interdiction pour tous les terrains.**

Comme aucune date de repli n'est prévue dans le calendrier de la phase de brassage, en cas d'arrêt municipal d'interdiction d'utilisation du terrain, le club recevant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour trouver un terrain de remplacement (y compris celui de son adversaire) pour que la rencontre puisse se disputer normalement.

#### **Article 5 : Feuille de match**

Les Présidents des associations concernées ou leurs délégataires sont tenus de préparer une heure avant le coup d'envoi la feuille de match.

En cas d'absence d'arbitre officiel, le club recevant doit transmettre la feuille de match à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby **dès le lundi matin**.

Sur les documents de la rencontre (exemple : feuilles de match), **merci de libeller les noms des clubs en entier** (pas de sigle).

#### **Article 6 : Dispositions financières**

Les dispositions financières concernant l'organisation des compétitions régionales sont définies dans le règlement financier de la Ligue Régionale.

#### **Article 7 : Mesures non prévues**

La Commission des Epreuves de la Ligue pourra prendre toute décision qu'elle jugera conforme à l'intérêt général du rugby sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

## Article 8 : Qualifications spécifiques et limitatives

Cette règle particulière conditionne la qualification de certains joueurs. Ces règles doivent être appliquées sous peine de sanctions.

<b>LIMITATION DU NOMBRE DE MATCHES DISPUTES PENDANT LA PHASE QUALIFICATIVE POUR ETRE AUTORISE A PARTICIPER AUX PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS D'ILE-DE-FRANCE</b>	
<b>Compétitions</b>	<b>Qualifications limitées en phases finales</b>
<b>REGIONALE U19</b>	<p>Pour être autorisé à participer à une rencontre d'une phase finale, un joueur ne devra pas avoir participé (même comme remplaçant provisoire) à plus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 matches en équipe « ELITE CRABOS » en poule de 12</li> <li>• 10 matches en équipe « ELITE CRABOS» en poule de 11</li> <li>• 9 matches en équipe « ELITE CRABOS» en poule de 10</li> <li>• 8 matches en équipe « ELITE CRABOS» en poule de 9</li> <li>• 7 matches en équipe « ELITE CRABOS» en poule de 8</li> <li>• 6 matches en équipe « ELITE CRABOS» en poule de 7 ; etc...</li> </ul>
<b>REGIONALE U19</b>	<p>Pour être autorisé à participer à une rencontre d'une phase finale, un joueur ne devra pas avoir participé (même comme remplaçant provisoire) à plus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 matches en équipe « NATIONAL U18 » en poule de 12</li> <li>• 10 matches en équipe « NATIONAL U18 » en poule de 11</li> <li>• 9 matches en équipe « NATIONAL U18 » en poule de 10</li> <li>• 8 matches en équipe « NATIONAL U18 » en poule de 9</li> <li>• 7 matches en équipe « NATIONAL U18 » en poule de 8</li> <li>• 6 matches en équipe « NATIONAL U18 » en poule de 7 ; etc...</li> </ul>
<b>REGIONALE U16</b>	<p>Pour être autorisé à participer à une rencontre d'une phase finale, un joueur ne devra pas avoir participé (même comme remplaçant provisoire) à plus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 matches en équipe « ELITE ALAMERCERY/ELITE GAUDERMEN » en poule de 12</li> <li>• 10 matches en équipe « ELITE ALAMERCERY/ELITE GAUDERMEN EN » en poule de 11</li> <li>• 9 matches en équipe « ELITE ALAMERCERY/ELITE GAUDERMEN» en poule de 10</li> <li>• 8 matches en équipe « ELITE ALAMERCERY/ELITE GAUDERMEN» en poule de 9</li> <li>• 7 matches en équipe « ELITE ALAMERCERY/ELITE GAUDERMEN» en poule de 8</li> <li>• 6 matches en équipe « ELITE ALAMERCERY/ELITE GAUDERMEN» en poule de 7 ; etc...</li> </ul>

# ANNEXE 1 : REGIONALE U16

## Participants

Pour la saison 2018/2019, 55 équipes sont invitées à participer au Championnat d'Île-de-France Régionale U16 suite aux inscriptions reçues avant le 12 septembre 2018 et suite à la phase de brassage Nationale U16.

La compétition REGIONALE U16 est ouverte aux licenciés de moins de 16 ans, à savoir les joueurs nés en 2003 et 2004.

## Phase de Brassage REGIONALE U16

Les 55 équipes sont réparties en 13 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes.

Matches « ALLER » seulement, suivant le calendrier ci-après, **le samedi à 15 heures**.

ALLER	
A1	29/09/2018
A2	06/10/2018
A3	13/10/2018

À l'issue de cette phase, les équipes seront classées de 1 à 55 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poule entre eux ;
4. Classement des 4èmes de poule entre eux.

## Phase qualificative REGIONALE 1 U16

Les associations classées de 1 à 20, à l'issue de la phase brassage REGIONALE U16 et les 4 associations issues de la phase de brassage de NATIONAL U16 (non qualifiées ou non inscrites pour la phase qualificative NATIONAL U16), participeront à la phase qualificative REGIONALE 1 U16 en 3 poules de 8 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, **le samedi à 15 heures**.

ALLER		RETOUR	
A1	10/11/2018	R1	02/02/2019
A2	17/11/2018	R2	09/02/2019
A3	24/11/2018	R3	16/02/2019
A4	08/12/2018	R4	16/03/2019
A5	15/12/2018	R5	23/03/2019
A6	12/01/2019	R6	30/03/2019
A7	19/01/2019	R7	13/04/2019

Dates de « REPLI » : 01/12/2018, 26/01 et 06/04/2019

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 24 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poule entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

### Phase qualificative REGIONALE 2 U16

Les associations non qualifiées en REGIONALE 1 U16 suite à la phase de brassage (soit 35 équipes), participeront à la phase qualificative REGIONALE 2 U16 en 5 poules de 6 et 1 poule de 5 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, **le samedi à 15 heures.**

	ALLER		RETOUR
A1	10/11/2018	R1	12/01/2019
A2	17/11/2018	R2	19/01/2019
A3	24/11/2018	R3	02/02/2019
A4	08/12/2018	R4	09/02/2019
A5	15/12/2018	R5	16/03/2019

Dates de « REPLI » : 01/12/2018, 26/01 et 16/02/2019

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 35 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poule entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

### Phase finale REGIONALE 1 U16

Les associations classées de 1 à 8, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 1 U16, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat d'Ile-de-France REGIONALE 1 U16.

#### ¼ de finale : Samedi 11 Mai 2019

Les clubs classés de 1 à 8, à l'issue de la phase qualificative, s'opposeront selon l'ordre suivant :

- Match 1 : club classé n° 1 contre club classé n° 8 → sur le terrain du club classé n° 1
- Match 2 : club classé n° 2 contre club classé n° 7 → sur le terrain du club classé n° 2
- Match 3 : club classé n° 3 contre club classé n° 6 → sur le terrain du club classé n° 3
- Match 4 : club classé n° 4 contre club classé n° 5 → sur le terrain du club classé n° 4



## ½ finales : Samedi 18 Mai 2019

Les 4 gagnants des ¼ de finale s'opposeront sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative selon l'ordre suivant :

- Match 5 : Vainqueur Match 1 contre Vainqueur Match 4
- Match 6 : Vainqueur Match 2 contre Vainqueur Match 3

## Finale : Dimanche 26 Mai 2019

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale REGIONALE 1 U16 le dimanche 26 mai 2019, pour le titre de Champion d'Ile de France de REGIONALE 1 U16.

## Phase finale REGIONALE 2 U16

Les associations classées de 1 à 16, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 2 U16, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat d'Ile-de-France REGIONALE 2 U16.

## 8<sup>ème</sup> de finale : Samedi 30 Mars 2019

Les clubs classés de 1 à 16, à l'issue de la phase qualificative, s'opposeront selon l'ordre suivant :

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| ▪ Match 1 : club classé n° 1 contre club classé n° 16 | ➔ sur le terrain du club classé n° 1 |
| ▪ Match 2 : club classé n° 2 contre club classé n° 15 | ➔ sur le terrain du club classé n° 2 |
| ▪ Match 3 : club classé n° 3 contre club classé n° 14 | ➔ sur le terrain du club classé n° 3 |
| ▪ Match 4 : club classé n° 4 contre club classé n° 13 | ➔ sur le terrain du club classé n° 4 |
| ▪ Match 5 : club classé n° 5 contre club classé n° 12 | ➔ sur le terrain du club classé n° 5 |
| ▪ Match 6 : club classé n° 6 contre club classé n° 11 | ➔ sur le terrain du club classé n° 6 |
| ▪ Match 7 : club classé n° 7 contre club classé n° 10 | ➔ sur le terrain du club classé n° 7 |
| ▪ Match 8 : club classé n° 8 contre club classé n° 9  | ➔ sur le terrain du club classé n° 8 |

## ¼ de finale : Samedi 13 avril 2019

Les 8 gagnants des 8<sup>ème</sup> de finale s'opposeront sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative selon l'ordre suivant :

- Match 9 : Vainqueur Match 1 contre Vainqueur Match 8
- Match 10 : Vainqueur Match 2 contre Vainqueur Match 7
- Match 11 : Vainqueur Match 3 contre Vainqueur Match 6
- Match 12 : Vainqueur Match 4 contre Vainqueur Match 5

## ½ finales : Samedi 18 Mai 2019

Les 4 gagnants des ¼ de finale s'opposeront sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative selon l'ordre suivant :

- Match 13 : Vainqueur Match 9 contre Vainqueur Match 12
- Match 14 : Vainqueur Match 10 contre Vainqueur Match 11



## Finale : Dimanche 26 Mai 2019

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale REGIONALE 2 U16 le dimanche 26 mai 2019, pour le titre de Champion d'Île de France de REGIONALE 2 U16.

### Équipes non qualifiées en phases finales REGIONALE 1 ET 2 U16

Pour les équipes non qualifiées pour les phases finales REGIONALE 1 et 2 U16, elles participeront à un challenge qui sera déterminé ultérieurement.

## AFFECTATIONS 2019/2020

### Compétitions NATIONAL U16 / REGIONALE 1 U16 2019/2020

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 1 U16 2018/2019 participeront aux brassages NATIONAL U16 pour la saison 2019/2020 (en septembre 2019)

Les équipes qualifiées à l'issue de ces brassages (dont les modalités seront fixées par la FFR en fin de saison) joueront en NATIONAL U16 pour la saison 2019/2020.

Les équipes non qualifiées à l'issue de ces brassages joueront en REGIONALE 1 U16 pour la saison 2019/2020.

### Compétitions REGIONALE 1 U16 / REGIONALE 2 U16 2019/2020

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 2 U16 2018/2019 participeront, en septembre 2019, à une phase de brassage avec les 4 équipes classées de 21 à 24 à l'issue de la phase qualificative de REGIONALE 1 U16 2018/2019.

Les équipes qualifiées à l'issue de ces brassages joueront en REGIONALE 1 U16 pour la saison 2019/2020.

Les équipes non qualifiées à l'issue de ces brassages joueront en REGIONALE 2 U16 pour la saison 2019/2020.

### Compétitions REGIONALE 1 U16 2019/2020

Les équipes qui n'accèdent pas en NATIONAL U16 et qui ne descendent pas en REGIONALE 2 U16 joueront en REGIONALE 1 U16 pour la saison 2019/2020.

Une équipe maintenue en REGIONALE 1 U16 pourra évoluer, à sa demande, en REGIONALE 2 U16 ou REGIONALE 3 U16 après accord de la commission des Epreuves de la Ligue.

Pour la saison 2019-2020, elle peut être remplacée par la Commission des Epreuves de la Ligue, en REGIONALE 1 U16 par l'association rétrogradée en REGIONALE 2 U16 la mieux classée à la fin de la phase brassage.

## ANNEXE 2 : REGIONALE U19

### Participants

Pour la saison 2018/2019, 57 équipes sont invitées à participer au Championnat d'Île-de-France Régionale U19 suite aux inscriptions reçues avant le 12 septembre 2018 et suite à la phase de brassage Nationale U18.

La compétition REGIONALE U19 est ouverte aux licenciés de moins de 19 ans, à savoir les joueurs nés entre 2000 et 2002 et gérée par les Ligues Régionales.

### Phase de Brassage REGIONALE U19

Les 57 équipes sont réparties en 12 poules de 4 et 3 poules de 3 équipes.

Matches « ALLER » seulement, suivant le calendrier ci-après, **le dimanche à 10 heures**.

ALLER	
A1	30/09/2018
A2	07/10/2018
A3	14/10/2018

À l'issue de cette phase, les équipes seront classées de 1 à 57 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poule entre eux ;
4. Classement des 4èmes de poule entre eux.

### Phase qualificative REGIONALE 1 U19

Les associations classées de 1 à 19, à l'issue de la phase brassage REGIONALE U19 et les 5 associations issues de la phase de brassage de NATIONAL U18 (non qualifiées pour la phase qualificative NATIONAL U18), participeront à la phase qualificative REGIONALE 1 U19 en 3 poules de 8.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, **le dimanche à 10 heures**.

ALLER		RETOUR	
A1	11/11/2008	R1	03/02/2019
A2	18/11/2018	R2	10/02/2019
A3	25/11/2018	R3	17/02/2019
A4	09/12/2018	R4	17/03/2019
A5	16/12/2018	R5	24/03/2019
A6	13/01/2019	R6	31/03/2019
A7	20/01/2019	R7	14/04/2019

Dates de « REPLI » : 02/12/2018 et 27/01 et 07/04/2019

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 24 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poule entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

### Phase qualificative REGIONALE 2 U19

Les associations non qualifiées en REGIONALE 1 U19 suite à la phase de brassage (soit 38 équipes), participeront à la phase qualificative REGIONALE 2 U19 en 3 poules de 6 et 4 poules de 5 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, **le dimanche à 10 heures.**

	ALLER		RETOUR
A1	11/11/2018	R1	13/01/2019
A2	18/11/2018	R2	20/01/2019
A3	25/11/2018	R3	03/02/2019
A4	09/12/2018	R4	10/02/2019
A5	16/12/2018	R5	17/03/2019

Dates de « REPLI » : 02/12/2018, 27/01 et 17/02/2019

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 33 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poule entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

### Phase finale REGIONALE 1 U19

Les associations classées de 1 à 8, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 1 U19, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat d'Ile-de-France REGIONALE 1 U19.

#### ¼ de finale : Dimanche 12 Mai 2019

Les clubs classés de 1 à 8, à l'issue de la phase qualificative, s'opposeront selon l'ordre suivant :

- Match 1 : club classé n° 1 contre club classé n° 8 → sur le terrain du club classé n° 1
- Match 2 : club classé n° 2 contre club classé n° 7 → sur le terrain du club classé n° 2
- Match 3 : club classé n° 3 contre club classé n° 6 → sur le terrain du club classé n° 3
- Match 4 : club classé n° 4 contre club classé n° 5 → sur le terrain du club classé n° 4

## ½ finales : Dimanche 19 Mai 2019

Les 4 gagnants des ¼ de finale s'opposeront sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative selon l'ordre suivant :

- Match 5 : Vainqueur Match 1 contre Vainqueur Match 4
- Match 6 : Vainqueur Match 2 contre Vainqueur Match 3

## Finale : Dimanche 26 Mai 2019

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale REGIONALE 1 U19 le dimanche 26 mai 2019, pour le titre de Champion d'Ile de France de REGIONALE 1 U19.

## Phase finale REGIONALE 2 U19

Les associations classées de 1 à 16, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 2 U19, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat d'Ile-de-France REGIONALE 2 U19.

## 8<sup>ème</sup> de finale : Dimanche 31 Mars 2019

Les clubs classés de 1 à 16, à l'issue de la phase qualificative, s'opposeront selon l'ordre suivant :

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| ▪ Match 1 : club classé n° 1 contre club classé n° 16 | ➔ sur le terrain du club classé n° 1 |
| ▪ Match 2 : club classé n° 2 contre club classé n° 15 | ➔ sur le terrain du club classé n° 2 |
| ▪ Match 3 : club classé n° 3 contre club classé n° 14 | ➔ sur le terrain du club classé n° 3 |
| ▪ Match 4 : club classé n° 4 contre club classé n° 13 | ➔ sur le terrain du club classé n° 4 |
| ▪ Match 5 : club classé n° 5 contre club classé n° 12 | ➔ sur le terrain du club classé n° 5 |
| ▪ Match 6 : club classé n° 6 contre club classé n° 11 | ➔ sur le terrain du club classé n° 6 |
| ▪ Match 7 : club classé n° 7 contre club classé n° 10 | ➔ sur le terrain du club classé n° 7 |
| ▪ Match 8 : club classé n° 8 contre club classé n° 9  | ➔ sur le terrain du club classé n° 8 |

## ¼ de finale : Dimanche 14 avril 2019

Les 8 gagnants des 8<sup>ème</sup> de finale s'opposeront sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative selon l'ordre suivant :

- Match 9 : Vainqueur Match 1 contre Vainqueur Match 8
- Match 10 : Vainqueur Match 2 contre Vainqueur Match 7
- Match 11 : Vainqueur Match 3 contre Vainqueur Match 6
- Match 12 : Vainqueur Match 4 contre Vainqueur Match 5

## ½ finales : Dimanche 19 Mai 2019

Les 4 gagnants des ¼ de finale s'opposeront sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative selon l'ordre suivant :

- Match 13 : Vainqueur Match 9 contre Vainqueur Match 12
- Match 14 : Vainqueur Match 10 contre Vainqueur Match 11

**Finale : Dimanche 26 Mai 2019**

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale REGIONALE 2 U19 le dimanche 26 mai 2019, pour le titre de Champion d'Île de France de REGIONALE 2 U19.

### **Equipes non qualifiées en phases finales REGIONALE 1 ET 2 U19**

Pour les équipes non qualifiées pour les phases finales REGIONALE 1 et 2 U19, elles participeront à un challenge qui sera déterminé ultérieurement.

## **AFFECTATIONS 2019/2020**

### **Compétitions NATIONAL U18 / REGIONALE 1 U19 2019/2020**

4 équipes, issues des phases qualificatives des championnats REGIONALE 1 U19 2018/2019 des Ligues Régionales :

- Ile-de-France (1 équipe),
- Bourgogne/Franche Comté (1 équipe),
- Grand Est (1 équipe),
- Hauts de France (1 équipe)

participeront aux brassages NATIONAL U18 pour la saison 2019/2020 (en septembre 2019)

Concernant l'Île-de-France, l'équipe qui participera aux brassages sera celle qui aura remporté le titre de Champion d'Île-de-France REGIONALE 1 U19 le dimanche 26 mai 2019.

Les équipes qualifiées à l'issue de ces brassages (dont les modalités seront fixées par la FFR en fin de saison) joueront en NATIONAL U18 pour la saison 2019/2020.

Les équipes non qualifiées à l'issue de ces brassages joueront en REGIONALE 1 U19 pour la saison 2019/2020 dans leur Ligue respective.

### **Compétitions REGIONALE 1 U19 / REGIONALE 2 U19 2019/2020**

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 2 U19 2018/2019 participeront, en septembre 2019, à une phase de brassage avec les 4 équipes classées de 21 à 24 à l'issue de la phase qualificative de REGIONALE 1 U19 2018/2019.

Les équipes qualifiées à l'issue de ces brassages joueront en REGIONALE 1 U19 pour la saison 2019/2020.

Les équipes non qualifiées à l'issue de ces brassages joueront en REGIONALE 2 U19 pour la saison 2019/2020.

### **Compétitions REGIONALE 1 U19 2019/2020**

Les équipes qui n'accèdent pas en NATIONAL U18 et qui ne descendent pas en REGIONALE 2 U19 joueront en REGIONALE 1 U19 pour la saison 2019/2020.

Une équipe maintenue en REGIONALE 1 U19 pourra évoluer, à sa demande, en REGIONALE 2 U19 ou REGIONALE 3 U19 après accord de la Commission des Epreuves de la Ligue.

Pour la saison 2019-2020, elle peut être remplacée par la Commission des Epreuves de la Ligue, en REGIONALE 1 U19 par l'association rétrogradée en REGIONALE 2 U19 la mieux classée à la fin de la phase brassage.